

Commission « Environnement-santé »

Réunion du 18 novembre 2016

Étaient présents : M. Jean-Marc FLEURY (EODRA), président, Mmes Dominique AARNINK-GEMINEL (conseillère départementale de la Meuse), Claire PEUREUX-VALANT (Paroy sur Saulx) et Céline PRINS (ARS), MM. Jacques LERAY (Cedra), Denis STOLF (Tréveray), François AUG, invité, et Benoît JAQUET.

- Bilan du colloque

M. FLEURY souligne la qualité des interventions et des échanges qui ont permis d'obtenir de nombreuses informations utiles. Il revient notamment sur l'évocation par M. DEBEAUMONT, délégué départemental de l'ARS Grand Est (et qui n'a pu être présent à cette réunion), du contrat local de santé comme cadre possible pour la mise en œuvre d'un état de référence sanitaire, et au-delà, d'un suivi.

Mme PRINS indique que le contrat local de santé est un outil intéressant, car il regroupe les partenaires locaux (en particulier les communautés de communes), l'Etat et l'ARS, et car il permet de mobiliser des financements. Il convient de regarder dans quelle mesure un tel contrat peut comprendre des collectivités de départements différents, et si le CLIS peut en être signataire ou peut y être associé.

M. JAQUET signale que la retranscription du colloque est en cours de diffusion.

- Mise en place d'un groupe de travail

Mme PRINS estime qu'il est nécessaire, au préalable, de définir une méthodologie en lien avec des partenaires potentiels, dont certains ont exprimé leur intérêt pour la démarche du CLIS lors du colloque (Santé Publique France, IRSN).

Dans cette optique, les membres de la commission chargent Mme PRINS de contacter officiellement, au nom du CLIS, la Préfecture de la Meuse, Santé Publique France et l'IRSN en vue de constituer un groupe de travail (aux côtés du CLIS et de l'ARS) dont la mission sera de définir la méthodologie pour la réalisation de l'état de référence sanitaire et du suivi (périmètre géographique, méthodes employées...), et de réfléchir aux modalités de mise en œuvre (cadre juridique, partenaires, financement, calendrier...).

Parallèlement, la définition de la méthodologie dépendant de la documentation existante (travaux de l'ORSAS, réflexions de l'ANDRA sur les registres...), le CLIS

demandera à l'ANDRA si des documents plus récents existent, à transmettre le cas échéant avant la première réunion du groupe de travail.

- Rencontre au ministère de la santé

A la demande de M. FLEURY, Mme PRINS communiquera à M. JAQUET les noms de ses correspondants à la Direction Générale de la Santé, pour un premier contact en vue d'une rencontre avec une délégation du CLIS.

La prochaine réunion est prévue fin janvier-début février 2017 dans les locaux du CLIS à Bar le Duc, en présence des représentants des organismes contactés, afin de mettre en place le groupe de travail.